



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Comment ça marche ?

Le Forfait mobilités durables est un nouveau dispositif financier pour les déplacements domicile-travail des salariés.

Vous êtes un employeur ? L'État facilite vos démarches en vous laissant le choix des modalités de mise en œuvre, du montant et de preuve d'usage, tout en accordant une large place au dialogue social. Suivez le guide !





ÉTAPE 1 Établir un diagnostic

Je commence par dresser un état des lieux de la mobilité de mes collaborateurs entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Ce diagnostic permettra notamment de préparer la négociation annuelle sur la qualité de vie au travail (obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés).



ÉTAPE 2 Se poser les bonnes questions

Je me renseigne sur les possibilités de mise en œuvre du Forfait mobilités durables dans mon entreprise. Pour cela, je me pose un certain nombre de questions. Par exemple : Quels sont les critères d'attribution pour les salariés ? Combien ça coûte ?

+ Retrouvez toutes les questions à se poser sur
www.ecologie.gouv.fr/faq-forfait-mobilites-durables-fmd



ÉTAPE 3 Mettre sur pied un plan d'action

En collaboration avec l'organe représentatif des salariés (accord d'entreprise, inter-entreprises ou, à défaut, accord de branche), je détermine le montant, les modalités et les critères d'attribution du Forfait mobilités durables. Objectif : hiérarchiser les options pour ensuite définir le plan d'action le plus adapté.

Bon à savoir : en l'absence d'accord, vous pouvez prévoir la prise en charge du Forfait par décision unilatérale, après consultation du comité social et économique s'il existe.



ÉTAPE 4 Informerses salariés

J'informe mes salariés du plan d'action retenu et je les sensibilise à la nécessité d'évoluer vers de nouvelles mobilités plus propres et moins coûteuses. Je prépare à leur intention un document détaillant les modalités de mise en œuvre, d'utilisation et de cumul du Forfait mobilités durables avec un abonnement transports en commun.



ÉTAPE 6 Faire évoluer si nécessaire

Avec les partenaires sociaux, je définis des critères d'évaluation et de suivi dans le temps de l'accord trouvé. Par exemple : dans quelle mesure les actions définies permettent-elles de réduire l'empreinte écologique de mes salariés ? D'améliorer leur qualité de vie ? Les équilibres financiers sont-ils atteints ? Après une période d'évaluation, ce tableau de bord permettra de déterminer s'il faut ou non faire évoluer l'accord.



ÉTAPE 5 Pratiquer le Forfait

Par la suite, plusieurs options permettent à mes salariés de justifier de leurs dépenses en matière de mobilité.

- La solution pratique et gage de confiance : une attestation sur l'honneur.

Les salariés sont invités à remplir *a minima* une fois par an une attestation d'utilisation d'au moins un moyen de transport durable et éligible au Forfait mobilités durables. Attention à bien garder les justificatifs supplémentaires en cas de contrôle par l'URSSAF ou les impôts!

- La solution la plus usuelle : des notes de frais.

La plupart des entreprises disposent de systèmes plus ou moins évolués pour traiter ces justificatifs et leur remboursement.

- D'autres solutions existent, comme la carte de paiement mobilité, par exemple.

CINQ BONNES RAISONS de passer au Forfait mobilités durables !

1

RÉVOLUTIONNEZ LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

Avec le Forfait mobilités durables, vous pouvez diminuer de 30 % les gaz à effets de serre émis par vos salariés pour venir au travail. En effet, 70 % des trajets domicile-travail sont réalisés seul en voiture, ce qui représente une part importante du bilan carbone des entreprises.

2

AMÉLIOREZ LE BIEN-ÊTRE DE VOS SALARIÉS

Saviez-vous que 45 % des salariés considèrent le trajet domicile-travail comme désagréable ? La qualité du trajet quotidien des collaborateurs a un impact important sur leur motivation, leur productivité et leur engagement professionnel.

3

AUGMENTEZ LE POUVOIR D'ACHAT DE VOS SALARIÉS

Vélo, covoiturage, transports en commun... Avec le Forfait mobilités durables, vos salariés peuvent toucher jusqu'à 600 euros par an pour couvrir leurs déplacements domicile-travail. Un montant non négligeable pour leur pouvoir d'achat !

4

AUGMENTEZ L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Saviez-vous que 83 % des salariés pensent qu'il est important de travailler pour une entreprise qui partage leurs valeurs ? Un Forfait mobilités durables en vigueur peut améliorer fortement l'attractivité de votre entreprise aux yeux de celles et ceux qui sont sensibles à ces sujets.

5

BÉNÉFICIEZ D'UN AVANTAGE FISCAL

La contribution au soutien des mobilités de vos salariés n'impute pas vos capacités financières. Le Forfait mobilités durables est exonéré d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales jusqu'à 600 euros par an et par salarié.

Pour toute question, contactez le Facilitateur France Mobilités à l'adresse suivante :
facilitateur@frenchmobility.fr